

## **POLITIQUE C 09 – Gestion des ressources humaines**

Approuvé par :	Conseil d'administration
Date d'entrée en vigueur:	Avril 2019
Date de la dernière révision :	2019-11-27
Date de la prochaine révision :	2024
Secteur :	Conseil d'administration
Responsable :	Services corporatifs

### **OBJECTIF**

La politique de gestion des ressources humaines énonce les orientations et les objectifs généraux que le Collège Boréal entend mettre en application pour réaliser sa mission tout en favorisant l'amélioration de la qualité de vie au travail de son personnel en lui offrant un milieu de travail stimulant.

### **PORTÉE**

La présente *politique de gestion des ressources humaines* s'applique à tout le personnel du collège et, dans certains cas, aux fournisseurs de services et clients qui interviennent dans le cadre de mandats qui leur sont confiés par le Collège Boréal.

### **ÉNONCÉ**

Le Collège Boréal considère que ses ressources humaines constituent la richesse sur laquelle il s'appuie pour réaliser sa mission. Une *politique de gestion des ressources humaines* prend tout son sens dans la mesure où elle s'intéresse à tous les éléments qui composent l'environnement humain. Cette politique favorise notamment :

1. La mise en place des mesures nécessaires pour assurer un recrutement, une sélection, une évaluation et une promotion exempts de favoritisme et de discrimination et respectueux de la différence et de la diversité pour en assurer la qualité, la compétence, la motivation et la productivité de sa main d'œuvre;
2. L'établissement d'un environnement organisationnel sécuritaire et respectueux, propice à la réalisation des rôles et responsabilités de chacun et à l'exécution de leurs tâches et fonctions;
3. L'application d'un processus d'accueil et l'intégration du nouveau personnel ;
4. Le développement de mécanismes d'intégration de la relève ;
5. La mobilisation du personnel afin que le collège devienne une organisation apprenante, laquelle assure des communications efficaces transparentes et stimulantes qui sont source de cohésions et qui favorisent le sentiment d'appartenance (inclut valorisation, écoute, la reconnaissance et l'appréciation du rendement, la gestion de la performance et l'assiduité, etc.) ;
6. Le ressourcement, l'autonomie et l'impartialité des membres du personnel ;
7. Le développement des compétences et l'épanouissement des membres du personnel ;
8. La reconnaissance et la valorisation des compétences et de la contribution de chacun ;
9. La responsabilisation de son personnel et de les rendre imputables de leurs actions et décisions ;
10. La gestion des relations de travail basée sur la coopération, le respect et la communication ;
11. Le souci du bien-être et de la santé de son personnel.

La présente politique sera mise en œuvre par l'application d'un ensemble de programmes et directives favorisant la créativité, l'innovation et la mobilisation de tout le personnel pour offrir des services de qualité.